

L'Ordre procure un service public à la disposition de toute personne de la région desservie, sans considération de race, de croyance ou situation économique. L'œuvre des infirmières consiste en visites aux cas médicaux, chirurgicaux ou de maternité sous une direction médicale. Le résultat pratique des soins et de l'enseignement hygiénique donnés aux jeunes mères se traduit par la basse mortalité maternelle parmi les personnes soignées. La mortalité puerpérale par 1,000 naissances vivantes assistées par les infirmières de l'Ordre en 1936-40 (inclusivement) est de 1.9 contre 4.6 pour tout le Canada durant la même période.

En 1941, les 384 infirmières actives ont soigné 90,201 patients. Comme l'enseignement de l'hygiène est une fonction importante de l'infirmière visiteuse, cette pénétration dans tant de foyers offre une occasion sans pareille de contribuer activement à l'amélioration de la santé du peuple canadien.

L'Ordre Victoria assure des soins compétents d'infirmierie à un fort groupe de gens qui autrement seraient négligés. Le budget de l'homme moyen fait une part bien minime au coût de la maladie. Le patient est supposé payer le coût de la visite, mais les honoraires exigés sont proportionnés au revenu de la famille et les services ne lui sont jamais refusés, même s'il ne peut payer. Sur les 727,161 visites de 1941, 54 p.c. sont gratuites, 28 p.c. sont payées et 17 p.c. sont partiellement payées. Le coût du service à ceux qui ne peuvent payer est soldé par des allocations municipales et des fonds recueillis par des quêtes.

Dans les plus petits centres où l'infirmière de l'Ordre Victoria est la seule garde-malade publique, le programme est étendu d'habitude au service scolaire, à l'hygiène infantile et autres services d'infirmierie publics.

Bien que les infirmières fassent leur part en s'occupant des familles des soldats et en aidant à maintenir le moral du peuple, le programme n'a pas été changé à cause de la guerre. L'Ordre Victoria a été institué et a été maintenu depuis plus de quarante ans dans un but défini—service d'infirmierie au foyer—en temps de guerre comme en temps de paix.

Section 4.—La Croix Rouge Canadienne*

La Croix Rouge Canadienne est intimement liée aux gouvernements fédéral et provinciaux tant dans la poursuite de la guerre que dans leurs activités ayant pour objet la santé du peuple. Fondée en 1896, elle a pour but de secourir volontairement, en temps de guerre, les malades et les blessés de l'armée, et en temps de paix, de travailler à l'avancement de l'hygiène, à la prévention des maladies et au soulagement des souffrances.

Services de la Croix Rouge en temps de paix.—Depuis l'inauguration de son programme de temps de paix, en 1920, la Société Canadienne de la Croix Rouge a établi un service d'hôpitaux d'avant-poste qui assure les soins médicaux et hygiéniques aux populations isolées. Dans les 54 hôpitaux qu'elle administre au Canada, à un coût de \$472,082, 41,984 patients ont reçu des traitements en 1941, 5,689 opérations ont été faites et 2,027 bébés sont nés. Dans l'Ontario et le Québec, les cliniques médicales et dentaires ambulantes traitent 42,012 patients et les infirmières de la Croix Rouge examinent 21,820 enfants au cours de leurs visites dans les régions

* Révisé par le Dr F. W. Routley, commissaire national, Société Canadienne de la Croix Rouge.